AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C1040
FR0006174348-FS0513

3 mai 2016

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

BUREAU VERITAS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 3 mai 2016, la société Harris Associates L.P.[1] (111 S. Wacker Drive, Suite 4600, Chicago, IL 60606, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds et de clients dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 27 avril 2016, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société BUREAU VERITAS et détenir, pour le compte desdits fonds et clients, 21 671 490 actions BUREAU VERITAS représentant 30 680 328 droits de vote, soit 4,90% du capital et 4,86% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions BUREAU VERITAS sur le marché.

[1] Contrôlée par Natixis Global Asset Management, L.P., elle-même contrôlée par Natixis. La société Harris Associates L.P. déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

[2] Sur la base d'un capital composé de 442 036 000 actions représentant 631 240 044 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.